

Réunion du conseil municipal du 02/10/2023

Personnes absentes : Daniel Rousset et Jean-Michel Salvadori excusés, Myriam Kerkeni
Date de la convocation : 25/09/2023
Secrétaire de séance : Karole Martignat

Après approbation de la dernière séance, le Conseil Municipal a :

Suivi projet place du village

Des poteaux bois seront posés à l'entrée du préau de la cour du four à pain pour empêcher les voitures de rentrer.

Des devis concernant le mobilier urbain : poubelles, bancs avec table et bancs seuls, vont être demandés.

Des protections seront installées autour des lampadaires situés le long des parkings.

Devant la salle des fêtes, un caniveau sera posé afin d'absorber l'eau en cas de gros orage.

Une clôture est à prévoir autour des jeux nouvellement posés. Nous allons demander des devis.

Nous rappelons que la place sera totalement inaccessible mercredi 11 et jeudi 12 octobre, ainsi que le lundi 16.

Devis nettoyage murs mairie

Le conseil approuve le devis à 490 € HT pour nettoyer les murs intérieurs de la mairie.

Délibération création de régie

Le conseil délibère pour la création d'une régie afin d'autoriser la possession d'une carte bancaire.

Devis ordinateur école

Les ordinateurs sont à changer. Le conseil approuve l'achat de 4 PC fixes reconditionnés.

Compte-rendu assemblée générale des Tricot'Ain

L'assemblée générale a eu lieu et nous regrettons qu'aucun parent de Le Montellier n'ait été présent alors 90 % des familles utilisent ce service.

Questions diverses

- Au 1er janvier 2024, toutes les communes de France devront adopter la nouvelle nomenclature M57 pour les budgets.

- Relampage :

La Communautés de Communes reconduit une seconde fois la subvention pour le passage aux LED dans les bâtiments publics à hauteur de 8 000 € maximum, soit 75 % de la dépense HT.

Nous allons demander des devis pour la salle des fêtes et l'atelier. Pour rappel, l'école et la mairie ont bénéficié de la première phase de la subvention en début d'année.

- Aménagement local associations :

Un bac de plonge d'occasion sera installé dans le local des associations.

- Mutuelle des employés :

Suite à un appel d'offre proposé par le centre de gestion, la mairie proposera aux employés une mutuelle santé dès le 1^{er} janvier 2024.

La mairie prendra à sa charge 50 % de la cotisation du tarif de base.

Prochain conseil le 6 novembre 2023